

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 OCTOBRE 2014**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,
Mmes Blanc Dominique, Ferrollet Françoise, MM. Debard Jérémie, Lévrier Bernard, adjoints
Mmes Barrilliet Annick, Hugon Denise, Surgand Marie-Odile
MM. Blanc Jérémie, Davis Andrew, Desmaris Christian, Girod Claude, Peray Pierre-Alain, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mmes Bossy Virginie, Deballe Céline (pouvoir à Mme Ferrollet Françoise), Decombaz Marielle, Pensec Catherine (pouvoir à M. Blanc Jérémie).
MM Blanc Alain, Piberne Olivier (pouvoir à Mme Blanc Dominique).

1 Mme Hugon Denise est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 septembre 2014 est approuvé à la majorité.

Mme Deballe n'approuve pas le compte-rendu dans la mesure où sa remarque sur les DIA n'a pas été retranscrite. Monsieur le Maire précise que les DIA ne font pas parties de l'ordre du jour du Conseil Municipal, ce n'est qu'une information donnée aux conseillers municipaux d'où le fait que la remarque de Mme Deballe n'apparaisse pas.

3. DELIBERATIONS

3.1. BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que certains crédits prévus au budget 2014 (budget principal) s'avèrent insuffisants pour régler les dépenses engagées de l'année en cours, qui concernent principalement la reprise de gestion de la cantine scolaire et le programme d'investissement travaux connexes aménagement foncier op.86.

Par conséquent, il y a lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de prévoir les modifications budgétaires en annexe sur l'exercice 2014 du budget principal s'élevant à :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : **45 826 €**
- Recettes : **45 826 €**

Section d'investissement :

- Dépenses : **17 150 €**
- Recettes : **17 150 €**

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Opération chapitre	article	intitulés	Prévisions BP 2014	Dépenses	Recettes	observations
		SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 054 798,00	45 826,00	45 826,00	
70	7035	locations droits de chasse	300,00		-150,00	nouveau bail de chasse à valider en 2015
70	7066	redevances et droit des services à caractère social	-		3 500,00	portage repas anciens (130 repas + 30 soupes x 4 mois)
70	7067	redevances droit des services à caractère périscolaire et d'enseignement	-		30 000,00	repas primaires/collège (62+68) x 4.5 € x 54j
70	70688	Autres prestations de service	720,00		425,00	déneigement / régie
70	7083	locations diverses	740,00		25,00	indexation locations terrains communaux
70	70848	mad aux autres organismes	19 000,00		-3 250,00	annulation 4T14 mad gestion cantine au Sou des Ecoles
70	7088	autres produits annexes	20,00		40,00	régie
70	7343	Taxe sur les pylônes électriques	32 800,00		1 512,00	notification DDFIP 3 juillet 2014 : 34 312
74	74121	dotation de solidarité rurale 1ère fraction	87 999,00		45,00	dsr 2014 : 88 044 €
74	74718	autres	100,00		500,00	service minimum grève 24.4.14
74	74741	participations communes membres du GFP	6 000,00		-6 000,00	transfert au 74748
74	74748	participations autres communes	-		9 838,00	participation commune St Jean Gonville. CLSH
74	74838	Autres attributions de péréquations et de compensation	25 000,00		5 941,00	notification Conseil Général juin 30 941 €
77	752	revenus des immeubles	45 000,00		2 000,00	location salle CF (500 €) chambre Logras 08-12
77	7713	libéralités reçues	-		100,00	don handball club gessien
77	7788	Produits exceptionnels divers	200,00		1 300,00	remboursement Groupama TNT auberge (300 €) lunette ard utilitaires (223 €) Transpondeurs supérieurs Maison Stés (880 €)
011	60621	combustibles	42 000,00	- 5 000,00		
011	60623	alimentation	200,00	750,00		pain cantine 650 € (12x1 €) x 54j
011	60633	fournitures de voirie	14 000,00	- 6 000,00		
011	60636	vêtements de travail	1 900,00	1 000,00		déficit 499 € rap Descours (267 €)
011	6064	fournitures administratives	1 500,00	1 000,00		déficit 869 €
011	6068	Autres mat. Et fournitures	2 500,00	1 000,00		déficit 543 € tulipes (400 €)
011	611	contrats de prestations de services	800,00	28 500,00		reliquat BP 800 € bourg traiteur portage (4000€) cantine (11420€+13200€)
011	6132	locations immobilières	23 000,00	1 200,00		rap SEMCODA 3 mois (2507€) algeco 2 mois (2366€) loyer décembre 2014 sur 2015
011	614	charges locatives et de copropriété	4 000,00	350,00		rap SEMCODA 3 mois (1023€) loyer décembre 2014 sur 2015
011	61521	entretien de terrain	8 000,00	4 600,00		fauchage maison stés 3627€ rap COSEEC (924 €)
011	61523	entretien voies et réseau	52 400,00	400,00		
011	61551	entretien matériel roulant	15 000,00	12 000,00		réparation vérin tractopelle 7954 € pneus Partner révision unimog réparation verin pelle Komatsu
011	617	études et recherches	8 000,00	- 2 823,00		pour équilibre section de fonctionnement
011	6184	versement à des organismes de formation	2 500,00	200,00		formation habilitation électrique GRETA + BL logiciel cantine (1056€)
011	6226	honoraires	3 000,00	7 500,00		déficit plans topo div 2137€ rap plan réseau fontaines (3000€) conteneurs Feigères (2446€)
011	6231	annonces et insertions	2 000,00	- 2 000,00		
011	6232	fêtes et cérémonies	7 000,00	100,00		

011	6237	publications	7 000,00	- 2 000,00		reliquat 4014 rap 1 BM (1600€?)
011	6256	missions	2 500,00	- 1 000,00		régularisation
011	627	services bancaires et assimilés	1 100,00	1 200,00		commission reconduction ligne trésorerie
011	6282	frais de gardiennage	1 300,00	1 300,00		déficit 1294 € frais sur ventes 2013 comptabilisés ONF : 2594 €
011	6284	Redevances autres prestations services	3 700,00	2 200,00		reliquat 90.45 € rap 2ème semestre 2014 redevance incitative
011	63512	taxes foncières	10 500,00	- 1 051,00		taxes foncières 2014 payées 9 449 €
012	6336	cotisation au CDG 1,10% et CNFPT 1%	7 200,00	160,00		
012	6338	autres impôts et taxes sur rémunérations	1 500,00	- 400,00		
012	6411	personnel titulaire	346 000,00	- 15 320,00		régularisation entre agents titulaires et non titulaires
012	6413	personnel non titulaire	59 500,00	15 000,00		remplacement Dany par Héléne
012	6451	cotisations à l'URSSAF	85 000,00	- 1 000,00		
012	6453	cotisations caisses de retraite	60 000,00	1 000,00		
012	6454	cotisations Assedic	4 000,00	400,00		
012	6456	versement au FNC du supplément familial	1 149,00	160,00		
014	73925	fonds de péréquation recettes fiscales communales intercommunales	8 000,00	7 000,00		notification CCPG 27.8.14 fpic : 14 814 €
65	651	redevances pour concessions brevets	450,00	900,00		LCJ création domaine (559 €) antivirus PC (379 €)
65	6554	contribution aux organismes regroupement	45 000,00	- 2 000,00		rap allocation vétéran (6278 €)
65	6533	cotisations de retraite des élus	5 220,00	- 3 500,00		Prévision cotisation FONPEL reporté en 2015
<i>opération</i>	<i>article</i>	<i>intitulés</i>	<i>Prévisions BP 2014</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>observations</i>
		SECTION D'INVESTISSEMENT	631 269,00	17 150,00	17 150,00	
10	10223	TLE	25 000,00		13 900,00	reçu 01-07/14 (38 939 €)
10	10226	taxe d'aménagement	15 000,00		2 400,00	reçu 01-08/14 (17 435 €)
16	165	dépôts et cautionnement reçus	17 100,00		449,00	caution nouvelle colocation chambre Logras depuis le mois d'août 2014
20	2051	concessions et droits similaires	2 500,00	500,00		BL licence e-enfance (2276 €) Decoux logiciel gratuit
21 oni	21568	matériel outillage incendie	12 935,00	- 1 765,00		maison des stés : plans de sécurité DESAUTEL transférés op.74 article 21568
21 oni	2183	matériel de bureau et informatique	12 483,00	- 6 500,00		annulation fibre optique mairie (4650 €) e-enfance tablette (189/5100 €) rap fibre optique stés (383 €) LCJ onduleurs/2PC mairie (1133 €+1378 €)
21 oni	2188	autres immobilisations corporelles	1 314,00	5 000,00		auto laveuse maison des sociétés
45814	45814	opération investissement sous mandat	11 900,00	401,00		ASA complément annonces/vacation commissaire enquêteur
45824	45824	opération investissement sous mandat	11 900,00		401,00	reversement communes membres ASA
op.34	2184	meublé	5 500,00	- 700,00		reliquat TVA auberge 983 €
op.34	2188	autres immobilisations corporelles	6 000,00	700,00		déficit 680 € nouveau lave-verres
op.47	2152	installations de voirie	500,00	100,00		facture Girod (595 €)
op.74	21568	matériel outillage incendie	-	1 765,00		transfert du 21568 oni plans de sécurité DESAUTEL
op.74	2184	meublé	1 500,00	550,00		VEDIF tables-chaises (2040 €)
op.74	2315	installations techniques	4 300,00	300,00		reliquat 4036 € rap SOBECA fibre optique (4255 €)

op.86	2315	installations techniques	174 607,00	3 000,00		reliquat 19403 € rap mapa SAAF (18236 €) MOE avt1 (3899 €)
op.87	2315	installations techniques	314 430,00	17 099,00		recréditation op.87 après équilibre section investissement
op.91	2117	bois et forêt	14 300,00	- 3 300,00		assujettissement TVA montant HT (10 913 €)

3.2. AMENAGEMENT FONCIER TRAVAUX CONNEXES – AVENANT N° 1 MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE CABINET BABLET GAUD MAGNIN

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

3.3. PROGRAMME IMMOBILIER LES JARDINS DE L'ANNAZ CONVENTION AVEC LA SEMCODA POUR LA GARANTIE FINANCIERE PARTIELLE DE PRET - ACQUISITION DE DEUX LOGEMENTS SOCIAUX (1 PLUS – 1 PLAI)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une proposition de convention formulée par SEMCODA, sise à Bourg en Bresse, pour solliciter la garantie financière communale partielle (80 %) d'un prêt locatif à usage social constitué de 4 lignes, PLUS CONSTRUCTION, PLUS FONCIER, PLAI CONSTRUCTION, PLAI FONCIER, d'un montant total de 155 700 €, destiné à concourir à l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 1 logement PLUS et 1 logement PLAI auprès du promoteur SCCV LES JARDINS DE L'ANNAZ, représentée par M.TERRIER Jean-François, correspondant à 13 % du programme immobilier « Les JARDINS DE L'ANNAZ » de construction de 15 logements sis 50 rue la Gaine, sur un terrain cadastré section F parcelle n°1699 de 2 146 m2.

Monsieur le Maire précise que:

- la répartition des contingents de réservations s'effectuant en fonction du taux de garantie arrêtée par chacune d'elle ou de l'accompagnement financier à la production de logements locatifs sociaux, qu'en contrepartie de cette garantie communale d'emprunt à hauteur de 80%, la SEMCODA devra réserver à la Commune 16 % de la surface habitable réalisée pendant toute la durée de la garantie, soit 40 ans,
- en cas d'impossibilité par SEMCODA de faire face à des échéances, les paiements qui auront ainsi été faits par la Commune auront le caractère d'avances remboursables aussitôt que la situation financière de ladite société le permettra et par priorité dans un délai maximum de 2 ans,
- Ces prêts seront sollicités par SEMCODA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques suivantes, à la date de la signature de la convention.

Suivant le tableau d'amortissement prévisionnel annexé, la phase d'amortissement débuterait au plus tard le 1^{er} février 2016.

Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'établissement du contrat et qu'une demande complémentaire de garantie de prêt pourra être éventuellement demandée sur la base du prix de revient définitif validé par l'Etat.

En vertu des dispositions des articles L.2252-1 et L.5111-4 du CGCT, les communes peuvent consentir des garanties d'emprunt dans le respect de trois conditions :

1. Le montant total des annuités cautionnées pour un même débiteur, exigible au titre d'un exercice, ne peut dépasser 10 % du total des annuités pouvant être garanties (article D 1511-34),
2. Le total des annuités garanties à échoir au cours de l'exercice, ajouté à la 1^{ère} annuité du nouveau concours garanti et à l'annuité de la dette de la Commune, ne peut dépasser 50 % des recettes réelles de fonctionnement du budget (article D 1511-32),

3. La garantie de la ou des collectivités territoriales ne peut porter que sur 50 % de l'emprunt. Toutefois, les articles L300-1 et L300-4 du code de l'urbanisme permettent de garantir jusqu'à 80 % les opérations d'aménagement visant à « organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques » (article D 1511-35). Pour les opérations concernant des logements réalisés par des organismes HLM ou des SEM, ayant bénéficié de subventions de l'Etat ou de prêts aidés par l'Etat ou adossés en tout ou partie à des ressources défiscalisés, la collectivité peut garantir la totalité d'un emprunt.

Monsieur le Maire rappelle que :

1. les garanties d'emprunt accordées sur l'exercice 2014 pour un seul débiteur, SEMCODA, bailleur social, sont de l'ordre de 23 443.50€
2. l'annuité nette de la dette de l'exercice 2014 est de 442 883.37 €
3. les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice sont de l'ordre de 2 263 891 €
4. le ratio de la part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice, annuité de la dette de la commune comprise, est donc de 20.59%. (Inférieure à 50 %).

Considérant également que les dispositions des deuxième, troisième et quatrième alinéas de l'article L. 2252-1 ne sont pas applicables aux garanties d'emprunts ou aux cautionnements accordés par une commune :

1° Pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitations à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte ;

2° Pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements bénéficiant d'une subvention de l'Etat ou réalisées avec le bénéfice de prêts aidés par l'Etat ou adossés en tout ou partie à des ressources défiscalisées ;

3° En application du plan départemental prévu à l'article 2 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement.

Les conditions de garanties d'emprunt sur l'exercice 2014 sont par conséquent respectées.

Vu le rapport établi par Monsieur le Maire,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 80%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 155 700 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce Prêt constitué de 4 Lignes du Prêt est destiné à financer l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 1 logement PLUS et 1 logement PLAI située à PERON – "Les Jardins de l'Annaz".

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt: Montant:	PLUS Construction 53 100 €
Durée totale : Durée de la phase d'amortissement :	40 ans

Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
Taux de progressivité des échéances :	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt: Montant:	PLUS Foncier 28 400 €
Durée totale : Durée de la phase d'amortissement :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>

Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
Taux de progressivité des échéances :	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt: Montant:	PLAI Construction 46 000 €
Durée totale : Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
Taux de progressivité des échéances :	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt: Montant:	PLAI Foncier 28 200 €
Durée totale : Durée de la phase d'amortissement :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
Taux de progressivité des échéances :	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

AUTORISE le Maire, ou à défaut un adjoint délégué en cas d'empêchement, à intervenir au nom de la Commune pour la signature :

- de la convention avec SEMCODA telle que présentée ainsi que toutes les pièces relatives à cette garantie financière, y compris tout avenant éventuel,
- du Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur et tout avenant s'y rapportant.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.4. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS – PROPOSITION DES COMMISSAIRES

Monsieur le Maire indique que selon l'article 1650 du Code Général des Impôts, il convient de proposer à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux la liste des candidats désignés afin qu'il puisse choisir les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Monsieur le Maire précise que la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de renouveler les commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de proposer à la direction des services fiscaux, pour siéger à la CCID, les contribuables ci-après :

Commissaires titulaires:

- | | | |
|------------------------|---------------------|--------------------------------------|
| 1. FERROLLET Françoise | 9. LEVRIER Bernard | (propriétaire bois &forêts) |
| 2. PERAY Hervé | 10. BILLET Claude | (propriétaire bois &forêts) |
| 3. MOUTTON Gérard | 11. DUTHION Bernard | (commune + 2000h) |
| 4. BLANC Régis | 12. MESTRALLET Guy | (commune + 2000h) |
| 5. THOMAS Yves | 13. GIGI Dominique | (commune + 2000h) |
| 6. CHARVET France | 14. FABRE René | (commune + 2000h) |
| 7. COLLET Maxime | 15. BRULHARD Michel | (domicilié en dehors de la commune) |
| 8. DUMUR Danielle | 16. REGNIER Josette | (domiciliée en dehors de la commune) |

Commissaires suppléants:

- | | | |
|-----------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| 1. LEVRIER-FERROLLET Janine | 9. DECOMBAZ Jean-Paul | (propriétaire bois & forêts) |
| 2. CHAUVILLE Christian | 10. BOSSY Roland | (propriétaire bois & forêts) |
| 3. COMESTAZ Jean-Paul | 11. TAVERNIER Thierry | (commune + 2000h) |
| 4. DELECRAZ Arthur | 12. CARETTI Alain | (commune + 2000h) |
| 5. FERROLLET Bernard | 13. CLERC Denis | (commune +2000h) |
| 6. BESSON René | 14. DEFINOD Claude | (commune + 2000h) |
| 7. THIBAUT Michèle | 15. LEVRIER Colette | (domiciliée en dehors de la commune) |
| 8. GHENO Serge | 16. PRODON Charles | (domicilié en dehors de la commune) |

Parmi ces trente-deux (32) propositions, Monsieur le Directeur des Services Fiscaux retiendra

- Huit (8) commissaires titulaires
- Huit (8) commissaires suppléants pour la composition de la commission.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.5. ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DE TERRAINS MONSIEUR DUPARC – EMPLACEMENT RESERVE N° 12 – AMENAGEMENT CARREFOUR ROUTE DU CRET/RUE DE LA FONTAINE CHARGONNET/RUE DU MARQUISAT

MONSIEUR LE MAIRE rappelle que lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme la commune s'était réservé un certain nombre d'emplacements, afin de pouvoir mettre en œuvre des projets d'aménagements futurs.

MONSIEUR LE MAIRE précise que lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme il a été délimité l'emplacement n° 12 afin d'effectuer l'aménagement du carrefour Route du Crêt, Rue de la Fontaine Chargonnet et Rue du Marquisat.

MONSIEUR LE MAIRE demande au Conseil Municipal de l'autoriser à acquérir les parcelles n° 1059 section F d'une superficie de 460 m² et n° 1058 section F d'une superficie de 117 m², soit un total de 577 m² au prix de 577,00 € soit 1,00 € le m², appartenant à Monsieur DUPARC André.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCEPTÉ l'acquisition des parcelles n° 1059 section F d'une superficie de 460 m² et n° 1058 section F d'une superficie de 117 m², soit un total de 577 m² au prix de 577,00 € soit 1,00 € le m², appartenant à Monsieur DUPARC André.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer tous les actes notariés à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

DIT que la somme est inscrite au budget de la commune en section d'investissement.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison de la réorganisation des services suite à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, il convient de modifier plusieurs postes à compter du 1^{er} août et du 1^{er} septembre 2014 :

A compter du 1^{er} août 2014

- de supprimer sept postes d'agent d'entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et garderie sur le grade d'adjoint techniques de 2^{ème} classe à temps non complet
 - d'une durée de 10 h 00
 - d'une durée de 16 h 47
 - d'une durée de 11 h 32
 - d'une durée de 27 h 59
 - d'une durée de 14 h 13
 - d'une durée de 27 h 23
 - d'une durée de 10 h 22

- de supprimer les deux postes d'agent des écoles maternelles sur le grade d'agents spécialisés de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet
 - d'une durée de 24 h 12
 - d'une durée de 20 h 13

A compter du 1^{er} septembre 2014

- de supprimer deux postes d'agent d'entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et garderie sur le grade d'adjoint techniques de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée de 33 h 00 et un poste d'une durée de 16 heures 20.
- de supprimer le poste d'agent chargé des finances du SIVOS et du CCAS sur le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet d'une durée de 17 heures 30.

A compter du 1^{er} août 2014

- de créer six postes d'agent d'entretien des bâtiments, école restaurant scolaire et garderie sur le grade d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet
 - d'une durée de 27 h 33
 - d'une durée de 26 H 58
 - d'une durée de 15 H 13
 - d'une durée de 14 h 37
 - d'une durée de 11 h 00 (2)
- de créer deux postes d'agent des écoles maternelles sur le grade d'agents spécialisés de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet
 - d'une durée de 26 h 22
 - d'une durée de 22 h 25

A compter du 1^{er} septembre 2014

- de créer un poste d'agent chargé des finances, du SIVOS et du CCAS et de la facturation du restaurant scolaire sur le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet pour une durée de 19 heures 00
- de créer un poste d'agent d'entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et garderie sur le grade d'adjoint techniques de 2^{ème} classe à temps complet .
- de créer un poste d'agent d'entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et garderie sur le grade d'adjoint techniques de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée de 22 heures 42.

Monsieur le Maire précise que suite à la réussite d'un agent au concours interne d'accès au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe, il convient de créer un poste d'agent d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire sur le grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE les propositions du Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune à compter du 1^{er} septembre 2014 de la manière suivante :

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Ressources humaines assurances, secrétariat général	Rédacteurs	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
Finances et marchés publics	Adjoint administratifs	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
Inventaire du patrimoine		Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	1	35 H
Accueil du public urbanisme, locations, administrés	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	1	35 H
Responsable du service technique	Adjoint techniques	Adjoint techniques de 1 ^{ère} classe	1	35 H
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire	Adjoint techniques	Adjoint techniques de 2 ^{ème} classe	1	35 H
Entretien de la voirie et espaces verts		Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	1	35 H
		Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	1	35 H

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Finances, facturation restaurant scolaire SIVOS et CCAS	Adjoint administratifs	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	1	19 H 00
Accueil du public, des administrés, état civil,		Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	1	28 H 00
Entretien des bâtiments, école, Restaurant scolaire et garderie	Adjoint Techniques	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	1	27 H 33
		Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	1	26 H 58
		Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	1	22 H 42
		Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	1	15 H 13
		Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	1	14 H 37
		Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	2	11 H 00
Agent des écoles maternelles	Agents spécialisés des Écoles Maternelles	Agents spécialisés de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	26 H 22
		Agents spécialisés de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	22 H 25

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.7. MAISON DES SOCIETES – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

3.8. RESTAURANT SCOLAIRE - CONVENTION ET ANNEXE FIXANT LES CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE DES REPAS AU COLLEGE ENTRE LA COMMUNE ET LE PRESTATAIRE ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

3.9. Avis de la Préfecture par rapport au Droit de Prémption Urbain

3.9.1. Suite à la délibération prise le 4 juillet 2014 instaurant le Droit de Prémption Urbain sur la commune, M. le Préfet nous demande de retirer cette délibération puisque c'est la Communauté de Communes du Pays de Gex qui en a maintenant la compétence, cette dernière étant « englobée » avec la prise de compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

4. POINTS DIVERS

4.1. ECOLE – RYTHMES SCOLAIRES -COLLEGE - GYMNASIE

4.1.1. ECOLE

4.1.1.1. Exercice d'évacuation du 23/09/2014.

Il a fallu 4 minutes pour que tous les enfants soient rassemblés et comptés à l'extérieur de l'école. Le personnel de la cantine devra être plus réactif. L'exercice s'est très bien passé dans le calme et la discipline.

4.1.2. RYTHMES SCOLAIRES

4.1.2.1. Les prévisions de participation pour la tranche : vacances de la Toussaint – vacances de Noël sont à 165 enfants ce qui représente 61% de l'effectif scolaire, soit encore 19% de moins que les bases pour la mise en place du budget TAP.

4.1.3. COLLEGE

4.1.3.1. Effectif à la rentrée 2015

	2009/ 2010	2010/ 2011	2011/ 2012	2012/ 2013	2013/ 2014	2014/ 2015	Evolution année précédente	Evolution année d'ouverture	correction	Effectif à utiliser pour budget 2015
Challex	45	44	43	40	39	35	-10.26%	-22.22%		35
Collonges	76	80	96	110	125	115	-8.00%	51.32%		115
Farges	49	46	48	44	45	45	0.00%	-8.16%		45
Péron	116	121	124	110	110	122	10.91%	5.17%		122
Pougny	28	32	36	44	37	37	0.00%	32.14%	2	39
Saint Jean	40	51	48	52	57	53	-7.02%	32.50%	3	56
Thoiry	161	172	172	178	164	158	-3.66%	-1.86%	5	163
autres	4	8	6	8	8	11	37.50%	175.00%	-10	1
total	519	554	573	586	585	576	2.27%	10.98%		576

Autres :

1 Chancy -> Pougny
4 Giron -> Saint Jean de Gonville
7 Sergy -> Thoiry
10 Saint Germain de Joux -> Pougny

2 Champfromier -> Saint Jean de Gonville
5 Léaz -> inspection
8 Saint Genis -> Thoiry
11 Versonnex -> Thoiry

3 Genève -> Saint Jean de Gonville
6 Marlioz -> Thoiry
9 Saint Genis -> Thoiry

4.2. VOIRIE

4.2.1. Point sur les travaux du ruisseau « Le Péron »

Les travaux ont démarrés avec la pose des éléments préfabriqués se substituant au canal sous dimensionné.

La fin de l'opération comprenant la restauration des berges en enrochements en aval de l'ouvrage est reportée à mi-octobre car il est nécessaire de pouvoir disposer de l'accord des propriétaires riverains quant à leur participation sur les travaux.

De fortes pluies ont eu lieu le mardi 07 octobre dans la nuit confirmant la nécessité d'avoir engagé ces travaux.

Il convient également de poursuivre les efforts sur l'ensemble du ruisseau avec l'attente des conclusions de l'étude du cabinet Hydrétudes.

4.2.2. Retour sur la proposition d'achat des terrains de la gare par la Sté Yxime.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de louer à RFF le local de sel situé à la gare de Logras pour 1 000 € HT annuel. Cet accord ne pourra intervenir que si la SNCF nous accrédite auprès du propriétaire de la route d'accès pour utiliser son droit de passage.

Une demande sera faite à la commune de Farges pour une participation à hauteur de 1/3, cette dernière utilisant également le dépôt.

4.2.3. Compte-rendu de la réunion pour le redémarrage des travaux à Feigères.

Une réunion de reprise des travaux a eu lieu le 17/09/14 avec le maître d'œuvre et les entreprises titulaires des marchés.

Sur le secteur route de Choudans (aménagement communal), la reprise des travaux est prévue mi-octobre avec les interventions de Nabaffa et Eiffage.

Sur le secteur route de Chanvière, les travaux de réseau secs sont terminés, la levée des candélabres d'éclairage public a eu lieu début octobre et les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable (CCPG) auront lieu cet automne. Les travaux communaux démarreront au printemps 2015 après une reprise des plans avec le maître d'œuvre suite à la visite de terrain.

4.2.5 Réunion de la commission voirie du 22/09/14

Les points suivants ont été abordés.

- Etat d'avancement du projet de réhabilitation de l'ouvrage ruisseau de Péron, quartier des Châtelains.
- Point sur les projets d'aménagement de voirie sur la route de Choudans et la route de Chanvière.
- Présentation du projet de réhabilitation du cimetière.
- Projet de réalisation d'une étude sur le plan de désherbage communal et entretien des espaces verts (0 Pesticides)
- Création d'un groupe de travail sur le projet d'aménagement du rond-point du Martinet.

4.3 BUDGET

4.3.1 Ligne de trésorerie

En caisse le 06 octobre : 106 215,50 €

A ce jour, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie

4.3.2. Réalisation du budget investissement

Tiers	Objet	Réalisé
LCJ MULTIMEDIA	3 licences OFFICE 2013 1 PC cantine-2 PC Mairie cadastres/adjoint	244,8
M DALOZ Florent	débardage réouverture alpage Poutouille programme LEADER PNR	2500
GIROD SIGNAUX	SIGNALETIQUE 2014 3 panneaux commerçants 2 Etraz -1 Grand'rue	594,66
SOGEDO	Remplacement poteau incendie n°63 entrée ZA Pré Munny DN100	2737,72
LCJ MULTIMEDIA	PC portable LENOVO THINKPAD E531 COREI3 restaurant scolaire	413
CUNY PROFESSIONNEL	Lave-Verres KOMEL F87DGT/CADD + Douchette 2311 pour l'auberge	2311
SA BONGLET	Décompte définitif LOT 9 Plâtrerie MAPA maison Sociétés	3617,04
SA BONGLET	Décompte définitif LOT 9 Plâtrerie MAPA maison Sociétés	1500
MIGNOLA CARRELAGES	Décompte définitif LOT 11 Carrelage MAPA maison Sociétés	4807,67
MIGNOLA CARRELAGES	Décompte définitif LOT 11 Carrelage MAPA maison Sociétés	2,27
LP CHARPENTE	Décompte définitif LOT 3 ossature bois MAPA maison Sociétés	14569,95
LP CHARPENTE	Décompte définitif LOT 3 ossature bois MAPA maison Sociétés	242,7
MCP	Décompte définitif LOT 10 Plafonds MAPA maison Sociétés	1343,78
MEURENAND	Décompte définitif LOT 12 sols souples MAPA maison Sociétés	2784,16

MTM	Décompte définitif LOT 6 Métallerie MAPA maison Sociétés	17878,39
BALLAND JACQUET	Décompte définitif LOT 13 électricité MAPA maison Sociétés	2092,77
SMA Menuiserie Aluminium	Décompte définitif LOT 7 menuiserie extérieur alu MAPA maison Sociétés	2218,88
SAAF	Certificat n° 2 MAPA Travaux connexes remembrement	95031,02
		154889,81

4.3.3. Vente des bois :

4.3.3.1. Point sur la vente du 30/09/2014

2 parcelles de bois – la 11 et 12 ont été vendues lors de la vente du 30/09/2014 pour la somme de 28 977 €.

La parcelle 13 a été retirée de la vente, les propositions d'achat étant trop faibles et fera l'objet d'une vente directe auprès de scieurs.

La vente des 2 premières parcelles « suffisent » pour rentrer dans les estimations du budget 2014.

4.4. MAISON DES SOCIÉTÉS

4.4.1. Présentation du devis d'Alpes Paysages pour la reprise de l'entrée du Comité des Fêtes et de la Chasse et des aménagements demandés par le service Voirie et Le préventiviste pour les risques d'incendie, d'un montant de 11 936,08 €. Devis à revoir en fonction du coût de la modification des accès Comité des Fêtes et Chasse.

4.5. ANCIENNE MAIRIE-ÉCOLE

4.5.1. Compte-rendu de la réunion du 23/09/2014 avec Dynacité et l'architecte.

Le dossier étant en phase d'Avant-Projet Détaillé des demandes de modifications de Familles Rurales remettaient tout le dossier en cause. L'association ayant déjà formulée des modifications qui avaient été prises en compte dans le cadre de l'Avant-Projet Sommaire, c'est bien l'APD sans retouches qui servira de base pour déposer le Permis de Construire en pour la fin du mois d'octobre de cette année.

4.8. ZONE DU GRAND PRE

4.8.1. Après discussion avec des promoteurs et des professionnels de l'immobilier, le principe d'une ZAC ne semble pas être le meilleur outil pour aménager la zone. Dans l'attente de la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, prévu pour 2017, il faut que la commune présente un dossier d'Orientation d'Aménagement et de Programmation qui devra être insérée dans la révision.

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

5.1.1. Compte-rendu du Conseil Communautaire du 18/09/2014

Finances : décision modificative n°2 - Administration générale : Tascom à Ferney Voltaire

Développement économique : Technoparc St Genis- Projet de la Poste – Crédit-bail BATI LEASE.

Gestion Valorisation déchets : rapport 2013. - Randonnée : ajout itinéraire

Compte rendu des délégations des mois de juillet et août 14.

5.1.2. Les comptes rendus des diverses compétences seront présentés en fonction des présents aux réunions.

Commission Patrimoine : Evolution des différents travaux en cours. Présentation des différentes études avant travaux de la construction de la Maison de l'urbanisme et de l'habitat. Diagnostic d'accessibilité pour tous les bâtiments communaux et privés sis dans le Pays de Gex.

Commission Eau et Assainissement : Outre des points divers sur des attributions de marchés, les points suivants ont été abordés :

- Réflexion sur le prix social de l'eau. Il a été retenu la création d'un fond destiné à aider certains usagers. Un courrier sera adressé aux CCAS des communes pour expliquer la démarche à suivre.
- Point sur le financement des attentes eaux pluviales. Un accord a été trouvé sur le fait que la mise à disposition des boîtes de raccordement eaux pluviales dans le cadre d'une mise en séparatif serait financé à 50% par la CCPG et 50% par la commune.
- Point d'avancement sur les négociations du prix de l'assainissement avec Genève.

5.1.2.1. Aménagement du Territoire

La programmation des logements sociaux pour notre commune est de 10 logements pour la 2^e tranche du projet de SCI Côté cour et coté jardins et de 6 logements pour le projet de rénovation de l'ancienne Mairie-Ecole.

5.1.3. Compte-rendu de la réunion avec la Sté Sigfox pour l'implantation d'antenne pour les nouveaux compteurs d'eau. Rappel de la procédure engagée par la CCPG visant à équiper le réseau d'eau potable de débitmètres de sectorisation (50 unités) afin d'améliorer la connaissance et la gestion du service de l'eau potable.

Rappel également sur le déploiement de la télé relève des compteurs d'eau des abonnés. L'équipement de Péron se ferait en 2017.

Des économies, une amélioration significative du service notamment auprès des usagers sont attendues.

La société SigFox en charge de ce projet sollicite des zones / bâtiments communaux pour l'accueil des antennes liées à la technologie de la télé relève.

5.2. SIEA

5.2.1. Présentation du rapport d'activité 2013

5.3. PNR

5.11.1. Compte-rendu de l'Assemblée Syndicale du 20/09/2014

Présentation des délégués. Visite des locaux du Parc de Lajoux. Réunion de travail par groupe de 12 pour donner les idées. Plus de communication avec les communes.

6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1. URBANISME

6.1.1. Compte rendu de la réunion du 02/09/2014

Déclarations Préalables

- M. DAO Minh Phung – 177, Route de Chanvières à Feigères – Pose clôture grillage + portail automatique 2 vantaux
Avis favorable
- M. DOS ANJOS PENSO Ismaël – 258, Les Coteaux de Logras – Pose d'une clôture grillage – Avis favorable

Permis de Construire

- M. MOMMSEN Rémi – 77, Impasse du Clos du Crêt – Modificatif agrandissement garage – Avis défavorable
- BSL Landecy Jean-Yves – Extension Pré Millet Lot 2 – Réalisation de trois maisons avec garage unique – Pièces complémentaires demandées – Avis favorable

6.1.2. Compte rendu de la réunion du 16/09/2014

Déclarations Préalables

- Mme BAUMGARTNER Patricia - Rue Dommartin à Greny – Division de parcelles – Avis favorable
- M. SAUREL Jean-Christophe – 186, Rue de la Fruitière à Logras – Création de 5 velux – Avis favorable
- M. FOURNIER Mélanie – 239, Rue de Pré Munny – Création d'une piscine, d'une terrasse et d'un local technique
Avis défavorable la zone UX est réservée à la gestion et au développement économique

6.1.3. Compte rendu de la réunion du 30/09/2014

Déclarations Préalables

- M. TRINGA Alain – 263, Rue de la Fruitière à Logras – Construction d'un abri de jardin accolé de 9m²
Avis favorable à conditions que les couleurs soient en harmonie avec l'existant
- M. JACQUET Henri – 42, Chemin de la Vie Neuve à Feigères – Changement de deux velux existants + création d'un nouveau – Avis favorable

Permis de Construire

- Mme MORAIS Virginie -1063, Route de Lyon à Logras – Transformation d'un atelier en habitation – Avis favorable
- M. CUZIN Jean-Yves – Chemin de la Louye à Logras – Construction d'une villa individuelle dans lot A
Demande de pièces complémentaires et plan masse erroné à refaire
- M. GIROD Claude – 201, Chemin du Crêt à Logras – Extension villa pour déplacement atelier et stockage bois – Avis favorable
- SYMBIO PROMOTION – Les Boutons d'or – Vie de l'Etraz – Modification suite certificat non-conformité – Avis favorable

6.1.4. Réponse au courrier de M. Vours Eric + réponse à la réponse.

6.2. ASSOCIATION

6.2.1. Compte-rendu du Forum des Associations du 08/09/2014

Très peu d'associations participent à ce forum par rapport au nombre d'associations existantes.

Seulement quelques-unes bénéficient réellement du forum. A voir pour une organisation différente peut-être une suppression.

6.2.2. Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Sou des Ecoles du 23/09/2014.

Elections du nouveau bureau. Prévision d'augmenter les dépenses pour les voyages et minimiser celles de Noël.

Problème pour la vente des petits pains du vendredi en raison des deux sorties dus aux rythmes scolaires.

6.2.3. Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Groupement Musical du Pays de Gex du 02/10/2014.

Une date a été fixée pour une assemblée générale extraordinaire en raison de la démission du Président. Problème du Festival des Musiques qui est toujours prévu le 3^{ème} dimanche de juin et sera en 2015 le même jour que la fête de la musique.

6.2.4. Compte-rendu de la réunion du 07/10/2014 pour la mise en place du calendrier des fêtes 2014.

Différents points ont été soulevés par rapport à la mise à disposition de la maison des sociétés.

6.2.5. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la « Bonne Humeur » du 06/10/2014.

53 musiciens au sein de la société et 40 musiciens juniors. Suite au « bon résultat » du festival de musique, l'association va utiliser le bénéfice pour l'achat de nouveaux instruments.

6.4. FORET – AGRICULTURE

6.4.1. Choix pour l'aménagement de la forêt communale

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le choix de la commission suite aux propositions faites par l'ONF pour l'aménagement de la forêt communale :

* les 3 séries de la forêt (partie au-dessus de la route forestière, partie en dessous – bois de ban – Corneilly) sont regroupées en une seule série,

* La commune demande une stabilité dans ses recettes et dépenses,

* la commune s'engage à réinvestir dans la forêt 50% de ses recettes forestières,

* 4 à 5 arbres par hectares de vieux bois isolés, morts ou « bio » seront gardés,

- Haut de la forêt (ancienne série 1 – parcelles 1 à 41)

* dans la forêt où il est encore temps d'intervenir au profit de la régénération résineuse, la commune continuera à investir pour maintenir la proportion de sapin ou d'épicéa,

* la récolte des gros bois continuera à se faire sur 40 à 60 ans,

* des îlots de sénescence seront créés dans les parcelles 1, 6 et 23 avec la possibilité de faire des travaux en faveur du tétras dans la parcelle 23,

- Bas mont (ancienne 2^{ème} série et nouvelles soumissions)

* la commune s'engage à valoriser la desserte dans la mesure où les subventions sont pérennes,

* dans la nouvelle forêt soumise, un essai de plantation de mélèze sera fait sur 2 hectares

- Plaine (ancienne 3^{ème} série)

* le renouvellement de la forêt se fera par régénération naturelle

6.4.2. Compte-rendu de la réunion du 16/10/2014 pour l'aménagement de l'étang de Corneilly.

Le but de la réunion était de définir exactement les travaux à réaliser afin de pouvoir les deviser et les transmettre à la CCPG pour qu'ils fassent l'objet d'une inscription dans le cadre soit du Contrat Rivières, soit dans le cadre du Contrat Corridors.

6.5. BATIMENTS COMMUNAUX

6.5.1. Compte-rendu de la réunion du 09/09/2014

Le budget dédié aux bâtiments sera utilisé en majorité pour l'Auberge communale. Il a été désigné pour chaque bâtiment un membre de la commission.

7. COURRIER

7.1. Souhait du gouvernement de dérèglementer la profession de notaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas prendre de délibération.

7.2. Courrier de demande d'une aide financière pour inscription au Conservatoire en cours de piano.

Une réponse sera faite pour aiguiller cette demande de subvention par le biais du Conservatoire de Ferney-Voltaire.

8. DIVERS

8.1. Prochain Conseil Municipal le 6 novembre 2014.

8.2. Résultat des élections sénatoriales : ont été élus : Mme Goy-Chavent, Mrs Chaize et Mazuir.

FIN DE LA SEANCE : 23 H 45